

# ARRETE MUNICIPAL n°2024-123

**Objet :**  
**Autorisation d'occupation du  
domaine public**

## **Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.211-1, L.211-2, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu la demande présentée par M. BESANCENEY Olivier pour le tournage d'un film corporate le 23 mai 2024
- ◆ Considérant la nécessité de réserver l'espace public, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le déroulement de l'évènement dans les meilleures conditions.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

M. BESANCENEY Olivier, de la société OB PRODUCTION a autorisation d'occuper en partie la plage de la crique (digue à panade) à SAINT-JORIOZ et notamment le ponton, le **jeudi 18 juillet 2024 de 08h à 10h.---**

### **Article 2 :**

Ce tournage sera sous l'entière responsabilité des organisateurs. A l'issue, le site sera remis et rendu dans l'état.

Mentionnons que ce site restera accessible au public, dans sa partie non réservée pour l'évènement.

Les organisateurs s'engagent à régler les sommes dues pour l'occupation temporaire du domaine public à savoir : 10 euros par installation (délibération n°2023.137 du 18/12/2023)

### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
  - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
  - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
  - ✓ Madame la responsable du pôle finances de Saint-Jorioz
  - ✓ Le demandeur : [contact@ob-production.com](mailto:contact@ob-production.com)

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie

A SAINT-JORIOZ  
Le 11.07.2024

Le Maire  
Michel BEA...



MAIRIE DE SAINT-JORIOZ  
HAUTE SAVOIE